

Solidarité et engagements

Malgré l'augmentation, difficilement prévisible, des coûts de l'énergie et l'inflation des prix que nous subissons tous, et que le SICTOM est obligé de répercuter sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'Etat ne nous épargne pas puisque la taxe générale sur les activités polluantes va également être un surcoût de 22 000 € en 2023.

Malgré ce contexte peu favorable, 2022 s'achève sur des perspectives encourageantes.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers, mise en place en septembre, doit permettre de diminuer le contenu des sacs noirs. Nous constatons une augmentation des apports aux points d'apport volontaire.

Le rapprochement du SICTOM avec la communauté de communes Creuse Confluence nous permet d'utiliser leur quai de transfert et de massifier le transport de nos ordures ménagères résiduelles, mais aussi de transporter et de faire traiter nos déchets recyclables à des coûts maîtrisés dans le cadre de l'entente et du partenariat avec le SYTOM de Châteauroux.

Au plan départemental, un travail commun, sur le traitement des déchets avec le syndicat EVOLIS et les collectivités en charge des déchets, se construit efficacement et devrait nous permettre d'accéder au centre d'incinération de Limoges métropole, si le comité syndical l'approuve. Cet accès, dans le cadre d'un partenariat, permettra au SICTOM, à l'horizon 2029, de ne plus dépendre des marchés et des fluctuations de prix ce qui reste l'objectif essentiel pour notre collectivité.

Cependant, la loi nous contraint à atteindre des performances de collecte par habitant et par an. Ces engagements individuels passent par un meilleur tri des déchets ménagers. L'objectif est de ne pas dépasser 140 kilos par habitant et par an de déchets dans les sacs noirs en 2024, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 256 kg par habitant et par an.

Ces efforts et cet engagement doivent être bien compris et partagés par tous les habitants car plusieurs solutions existent pour limiter le coût de traitement des ordures ménagères et la taxe versée à l'Etat, mais aussi pour recycler et valoriser nos déchets :

- Tous les déchets **recyclables** ménagers se trient :

- **Les emballages plastiques sont à déposer dans la colonne avec l'ouverture JAUNE.**
- **Les papiers, journaux, revues, magazines sont à déposer dans la colonne avec l'ouverture BLEUE.**
- **Les verres sont à déposer dans la colonne avec l'ouverture VERTE.**

Chaque commune dispose d'au moins un point d'apport volontaire dédié et identifié, il est important de respecter le dépôt des recyclables dans les colonnes appropriées pour valoriser au maximum les différentes matières.

- **Les déchets de repas se compostent sur place lorsque c'est possible, les déchets du jardin aussi.**

- **Il faut limiter le gaspillage alimentaire.**

- **La déchèterie permet d'évacuer tous les autres déchets des ménages.**

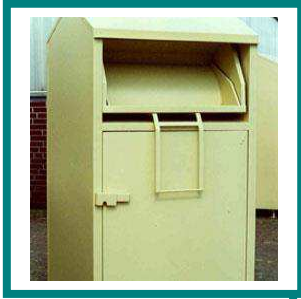
Profitez de vos déplacements pour aller travailler ou pour aller faire vos courses. Notre façon de gérer nos déchets ne se pense plus individuellement mais collectivement. Ces engagements font partie de notre mode de vie car ils concernent nos enfants et notre environnement.

Si vous avez un doute sur les gestes de tri, n'hésitez pas à contacter le SICTOM et votre mairie pour en parler au délégué qui siège au comité syndical.

Le Comité Syndical et les Agents du SICTOM se joignent à moi pour vous présenter les vœux de bonne et heureuse année 2023.

Le Président, Patrick AUBERT

Les bons gestes de tri



Les textiles NON souillés tels que les :
Les vêtements, tissus usagés, linge de maison, ouvertures, chaussures en bon état et liées par paire, sont à déposer dans des sacs de 50 L hermétiquement fermés dans des conteneurs spécifiques, implantés près des points d'apports volontaires de tri, sur les communes d'Ahun (P.A.V. et Collège), Cressat, Lavaveix-les-Mines, Peyrat-la-Nonière, Angly, Chénérailles, St-Hilaire-la-Plaine, St-Michel-de-Veisse, Sous-Parsat et sur la déchetterie.

La déchetterie : un point de collecte :

pour se débarrasser des déchets encombrants, des végétaux, du bois, des ferrailles, des déchets d'équipement électriques et électroniques, des cartons volumineux, pots de peinture, huiles de vidange, vêtements.

- ➔ La déchetterie se situe sur la R.D. 55, entre Lavaveix-les-Mines et Chénérailles, (sur la commune de Saint-Pardoux-les-Cardes)
- ➔ Accès gratuit pour les particuliers, munis d'un laissez-passer délivré en Mairie, Apport limité à 2 m³ par foyer

Du 16 septembre au 14 juin

- ➔ Lundi..... 8h00 à 12h00
- ➔ Mercredi 14h00 à 17h00
- ➔ Samedi 8h00 à 12h00



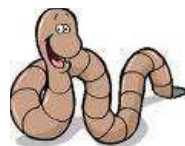
Du 15 JUIN au 15 SEPTEMBRE

- ➔ Lundi..... 8h00 à 12h00
- ➔ Mercredi 14h00 à 17h00
- ➔ Samedi : 8h00 à 12h00 13h00 à 16h00

LE COMPOSTAGE

Matières carbonées

Branches broyées, petites tailles de haie, feuilles mortes, fleurs fanées, paille, foin, coquilles d'œufs, essuie-tout, cendres de bois refroidies, sciure, mauvaises herbes *non montées en graines*



Matières azotées

tonte de pelouse, épluchures de légumes et de fruits (*sauf les agrumes*) sachets de thé, marc de café et filtre

Un procédé biologique de conversion et de **valorisation** des matières organiques dont le produit obtenu, riche en humus est un engrais naturel pour le jardin.

Le compostage se déroule en 2 étapes :

- ✿ la décomposition des matières organiques à haute température par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau
- ✿ la transformation, après fermentation en un produit comparable à du terreau

Pour obtenir un bon compost, l'association de plusieurs éléments est nécessaire :

- ✿ le mélange de matières carbonées et de matières azotées
- ✿ la présence d'air et d'humidité
- ✿ le brassage des matériaux

<p>Toutes les bouteilles</p> 	<p>Tous les flacons et bidons</p> 
<p>Toutes les barquettes</p> 	<p>Tous les pots et les boîtes</p> 
<p>Tous les sacs et sachets</p> 	
<p>Tous les films</p> 	



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT




POTS ET BOCAUX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE



Bouteilles, Bocaux et Pots en verre

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT.



JOURNAUX ET MAGAZINES

ANNUAIRES ET CATALOGUES

COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS



Tous les papiers se trient et se recyclent :
Catalogues, enveloppes, feuilles, journaux,
magazines, prospectus,
SANS leurs films plastiques.



Les cartons ne doivent pas être déposés dans la colonne de tri mais apportés à la déchetterie.